



LA CARTE PROXIMITE

des stations LABELLEMONTAGNE du VAL d'ARLY

CONTRAT SAISON 2007/2008

Souscripteur

Date naissance :		Forfait	MATIN	APM	JOUR	N° FREE PASS	
Civilité	MELLE MME MR	Nom :			Prénom :		
Adresse :							
Code Postal :		Ville :			N° de tél :		
Email :							

Autre(s) skieur(s) bénéficiaire(s) du contrat « carte proximité »

NOM	Prénom	AGE	FORFAIT	MATIN	APM	JOUR	N° FREE PASS
				MATIN	APM	JOUR	

Carte Proximité

Prix de la carte	Gratuite + 2 € pour le coût du support Free Pass - Remboursable ou rechargeable si restitué en bon état
------------------	---

Tarifs préférentiels

Tarif en €	1 ^{er} achat	2 ^{ème} achat	3 ^{ème} achat	4 ^{ème} achat	5 ^{ème} achat	6 ^{ème} achat	7 ^{ème} achat	8 ^{ème} achat	9 ^{ème} achat	10 ^{ème} achat
REDUCTION	10 %	20%	20%	30%	30%	30%	40%	40%	50%	gratuit
ADULTE (prix du forfait)										
JOURNEE	20,30	18,00	18,00	15,80	15,80	15,80	13,50	13,50	11,30	gratuit
½ JOURNEE	16,20	14,40	14,40	12,60	12,60	12,60	10,80	10,80	9,00	
REDUIT (prix du forfait)										
JOURNEE	18,50	16,40	16,40	14,40	14,40	14,40	12,30	12,30	10,30	gratuit
½ JOURNEE	14,90	13,20	13,20	11,60	11,60	11,60	9,90	9,90	8,30	
ENFANT (prix du forfait)										
JOURNEE	14,40	12,80	12,80	11,20	11,20	11,20	9,60	9,60	8,00	gratuit
½ JOURNEE	11,70	10,40	10,40	9,10	9,10	9,10	7,80	7,80	6,50	

Carte de crédit

Type : Carte Bleue Eurocard Mastercard Visa
 Numéro de carte : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ valable jusqu'à fin ____ / ____
 Cryptogramme : ____

Je soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la carte « Proximité ».

Fait à _____

Le _____

Signature

Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne – Télésiège de La Logère – 73 590 CREST-VOLAND
 Tél : 04 79 31 70 33 / Fax : 04 79 31 67 85 / email : com.crestvoland@remy-loisirs.com

Val d'Arly Labellemontagne – télésiège du Reguet – 73 590 NOTRE-DAME DE BELLECOMBE
 Tél : 04 79 31 61 41 / fax : 04 79 31 61 80 / email : com.valdarly@remy-loisirs.com

Conditions et obligations générales d'adhésion à la carte « Proximité »

1. Engagement et déclaration

L'adhésion à la carte « Proximité » dans les conditions tarifaires figurant au recto du présent document emporte de plein droit acceptation des présentes conditions et obligations générales.

2. Objet :

L'adhésion à la carte « Proximité » entraîne la délivrance d'une carte à puce nominative et personnelle permettant d'obtenir des tarifs journées ou ½ journées préférentiels sur le domaine skiable du Val d'Arly (Crest-Voland Cohennoz, Notre-Dame de Bellecombe, Flumet et Praz-sur-Arly) et le bénéfice du passage « mains libres ». En outre, le prélèvement automatique ouvre droit au télépéage (pas de passages aux caisses).

Cette offre est limitée à 3 jours de ski par semaine et à 10 sorties de ski par saison. Au-delà, une nouvelle carte « proximité » vous sera délivrée avec les mêmes réductions que pour la 1ère.

La « carte proximité » est valable sur le domaine skiable du Val d'Arly soit dans les stations de Crest-Voland Cohennoz, Notre Dame de Bellecombe, Flumet et Praz-sur-Arly.

3. Modalités de règlement

Les règlements se font uniquement par carte bancaire dès votre passage aux bornes des remontées mécaniques d'une des quatre stations. A l'achat de la carte et à chaque journée consommée, le montant est débité du compte bancaire de l'utilisateur ou de la carte de crédit référente. Le montant débité par journée dépend du nombre de jour consommé sur la carte. C'est uniquement le tarif officiel de l'espace Val d'Arly qui fait foi pour le tableau des réductions.

L'adhérent s'engage à informer sans délai la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et/ou la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne de tout changement de domiciliation bancaire.

L'adhérent est par ailleurs informé qu'en cas d'incident de paiement (rejet bancaire), aucune seconde présentation en Banque ne sera effectuée. Une mise ne demeure lui sera adressée d'avoir à régulariser par règlement sa situation sous huitaine, ce règlement étant majoré des frais de recouvrement. Dans l'intervalle, et jusqu'à parfaite régularisation, la carte « Proximité » sera mise en opposition.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé donnera lieu de plein droit, et sans nouvelle mise en demeure, à la résiliation de l'adhésion. En cas d'incidents de paiements successifs, même régularisés, la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne se réservent par ailleurs le droit d'exiger la production d'une caution bancaire ou d'un dépôt de garantie ou encore de procéder à la résiliation pure et simple de l'adhésion.

Sous 48 heures un compte internet vous sera créé, il vous permettra de suivre votre consommation, le détail de votre facturation et les conditions générales d'adhésion à la carte « proximité ». Lors de la création de ce compte, un email de confirmation vous sera envoyé sur l'adresse fournie, pour confirmer vos accès et mot de passe.

4. Durée de validité de l'adhésion

L'adhésion est valable à partir du 01 octobre de chaque année. Elle prendra fin au 31 septembre de l'année suivante.

La carte « Proximité » est réservée aux adhérents du Club Labellemontagne.

5. Obligations en cas de vol, perte ou détérioration

La carte à puce remise dans le cadre de l'adhésion est nominative (avec photo) et d'un usage strictement personnel. Sa conservation est de la seule responsabilité de l'adhérent. En cas de vol ou de perte, l'adhérent est tenu d'en avertir immédiatement la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et/ou la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne par pli recommandé avec accusé de réception, télécopie, ou en se présentant à tout guichet de la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne ou de la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne.

Dans ce cas, la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne s'engagent à bloquer immédiatement à compter de la date de réception du courrier recommandé, d'émission de la télécopie ou de la déclaration effectuée, l'usage de la carte qui sera mise sans délai en opposition. Tout remplacement de carte vous sera facturé 5 euros (frais de dossier) en supplément des 2 € du support Free Pass.

6. Résiliation / Rejet d'une demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

La carte est nominative et intransmissible. La S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne se réservent expressément le droit de résilier d'adhésion avant son échéance en cas de non respect par l'adhérent de l'une quelconque des obligations mise à sa charge au terme des présentes conditions générales et du règlement en vigueur sur le domaine skiable du Val d'Arly, notamment celle ayant trait au caractère personnel de la carte et aux conditions de règlement.

Sauf ce qui est dit au troisième alinéa de l'article 3 qui précède, l'adhérent est informé de cette résiliation par pli recommandé avec accusé de réception en précisant la date d'effet. La résiliation ne saurait donner lieu à quelque forme d'indemnisation que ce soit, notamment au regard de la durée non courue de l'adhésion au jour de la dite résiliation. Pour les mêmes raisons, la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne se réservent de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'adhésion dans le cas d'antécédents du demandeur.

7. Informatiques et Libertés

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est rappelé que la réponse aux questions posées est obligatoire pour permettre l'étude de toute demande d'adhésion.

Ces informations sont destinées à la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne, responsables du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'à des prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

L'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à l'ensemble des informations le concernant qui font l'objet d'un traitement informatique. Cet accès doit être exercé par courrier auprès de notre service commercial. Il est rappelé que les comptes des cartes périmées depuis plus de 5 ans ne sont pas conservés en mémoire et que les consultations ne peuvent porter que sur les 12 derniers mois. En communiquant son adresse électronique, l'adhérent accepte de recevoir des e-mails de la part de la S.A Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne et la S.A.S Val d'Arly Labellemontagne l'informant des avantages qui lui sont offerts. L'adhérent pourra à tout moment demander à ne plus recevoir d'e-mails en envoyant un message à l'adresse suivante :

- pour Crest-Voland Cohennoz : com.crestvoland@remy-loisirs.com
- pour Notre-Dame de Bellecombe, Flumet et Praz-sur-Arly : com.valdarly@remy-loisirs.com